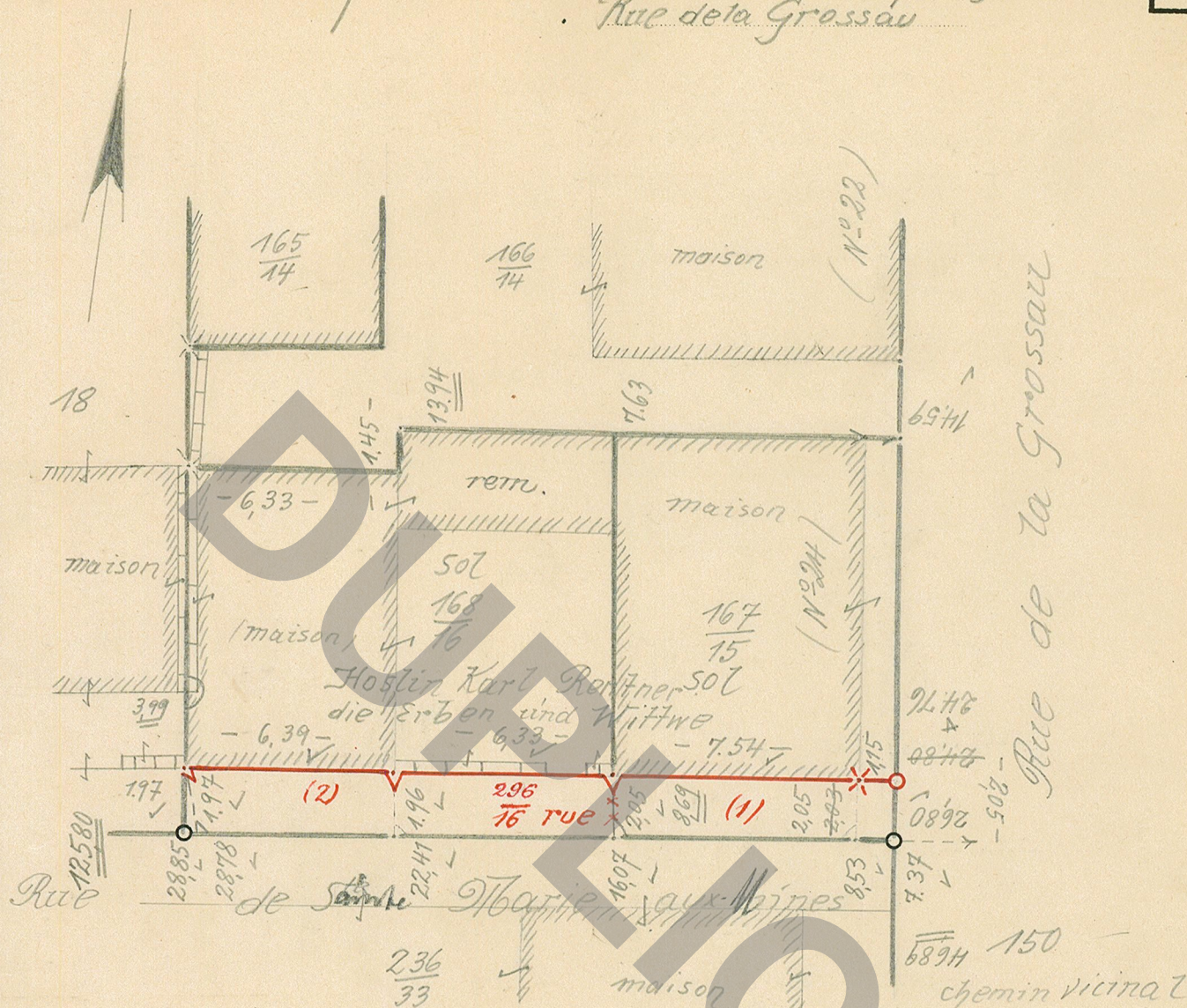


Commune de Neudorf Lieu-dit Rue de Ste Marie / mines Section 21
Rue de la Grossau

Document d'arpentage
 N° 1316

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



$\frac{296(1)}{16}$ } = Strasbourg, la ville
 " (2) } pour ses chemins
 et places publiques

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 5 janvier 1925

Le géomètre diplômé H. Muzen

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre Emmanuel